

**MASTER PROFESSIONNEL PSYCHOLOGIE COGNITIVE :  
INGENIERIE DES APPRENTISSAGES  
EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIES EDUCATIVES**

■ **Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances**

<b>SEMESTRES 3 &amp; 4</b>											
<b>UE1</b>	<b>Psychologie cognitive, ergonomie et didactique professionnelle</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>CI</b>	<b>Total</b>	<b>ECTS</b>	<b>Type éval<sup>(1)</sup></b>	<b>coeff CT</b>	<b>coeff CC</b>	<b>total coef</b>
M1	<i>Modélisation des activités cognitives en contexte – Concepts fondamentaux et Approfondissement</i>	20	15			35		cc			1
M2	Ergonomie cognitive des Apprentissages et Analyse du travail	30	15			45		cc			2
M3	Didactique professionnelle	30	15			45		cc			2
M4	Méthodologie et statistiques	12	15			27					
M5	Ingénierie de formation et des dispositifs d'apprentissage	20	20			40		cc			1
	<b>TOTAL UE1</b>	<b>112</b>	<b>80</b>			<b>192</b>	<b>12</b>				<b>6</b>

<b>UE2</b>	<b>Modules de compétences Spécifiques</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>CI</b>	<b>Total</b>	<b>ECTS</b>	<b>Type éval<sup>(1)</sup></b>	<b>coeff CT</b>	<b>coeff CC</b>	<b>total coef</b>
M6	Evaluation des acquis, des dispositifs et des politiques de formation, bilans de compétences	10	10			20		cc			1
M7	Référentiels, certifications et VAE	8	7			15					
M8	Gestion et Administration de la formation professionnelle : plans de formation, droit, environnement de la formation	10	10			20					
M9	Anglais		20			20		cc			1
M10	Conception de ressources Educatives	10	10			20		cc			1
M11	Technologies et ressources éducatives: multimédia, simulateurs, FOAD	9	11			20					
M12	Intervention en entreprise	9	11			20					
M13	Information, orientation,	7	8			15					

	conseil et bilans en FP										
M14	Formation des formateurs et travail enseignant	10	10			20		cc			1
	<b>TOTAL UE2</b>	<b>73</b>	<b>97</b>			<b>170</b>	<b>8</b>				<b>4</b>
	<b>TOTAL UE1-UE2</b>	<b>185</b>	<b>177</b>			<b>362</b>	<b>20</b>				<b>10</b>

UE3	Stage en entreprise ou organisme de formation (180 demi-journées)	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Immersion			50							
	Stage			450							
	<b>TOTAL UE3</b>			500			<b>10</b>	cc		5	<b>5</b>
UE4	Mémoire de recherche de terrain	CM	TD		CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Travail de recherche et recueil des données										
	Rédaction du mémoire et soutenance orale								CT	CC	
	<b>TOTAL UE 4</b>						<b>30</b>	CT et CC		15	<b>15</b>
	<b>TOTAL M2</b>	<b>185</b>	<b>177</b>	<b>500</b>		<b>862</b>	<b>60</b>				<b>30</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

Le stagiaire doit rédiger, à l'issue du stage, un mémoire, s'appuyant sur une recherche de terrain (voir ci-dessus), correspondant à un problème réel d'apprentissage ou de formation posé par l'organisme ou l'entreprise, réalisée dans le cadre du stage. Il pourra s'agir d'une étude de cas comportant éventuellement une ou plusieurs expérimentations ou quasi-expérimentations.

Ce mémoire est soutenu, en première ou seconde session, devant un jury d'au moins trois personnes comprenant toujours le responsable du stage, le responsable de la formation ou son représentant et un enseignant chargé d'un enseignement spécifique au Master. La note est affectée d'un coefficient 6 (30 Crédits ECTS).

#### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001

#### Sessions d'examen :

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

#### Règles de validation et de capitalisation :

##### Principes généraux :

**Compensation :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque UE. La note annuelle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**Capitalisation** : Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.